



DECISION DU MAIRE N° 18/2022
DU 12 JUILLET 2022

**MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION
SANTE – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA VOIRIE
IMPASSE DU STADE - VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert-le-Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2125-1 à L2125-6,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité d'avoir une mission de coordination sécurité et protection santé dans le cadre des travaux de requalification de la voirie impasse du stade sur la commune de Vert le Grand ;

DECIDE

ARTICLE 1er : De signer un contrat de mission de coordination sécurité et protection santé pour les travaux de requalification de la voirie impasse du stade avec la société ALEXI pour un montant de 1 898.00 € HT.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 12 juillet 2022

Le Maire,


Thierry MARAIS

MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

DETAIL HORAIRE PROPOSITION DE PRIX

Opération : Impasse du Stade à Vert Le Grand
Travaux de requalification de la voirie

Délai prévisionnel : 2 mois

Montant prévu : 217 717 € H.T.
Catégorie 3

H. COORD.	H. SECR.	MONTANT
Phase CONCEPTION		
		0,00 €
3		183,00 €
		0,00 €
1		61,00 €
1		61,00 €
Sous-total 1		305,00 €
Phase REALISATION		
3	1	221,00 €
16	3	1 090,00 €
		0,00 €
4	1	282,00 €
		p.m.
Sous-total 2		1 593,00 €

TOTAL HORS-TAXES	1 898,00 €
T.V.A. 20 %	379,60 €
TOTAL T.T.C.	2 277,60 €



